



# Retraites 2010

Plus d'éléments sur la comparaison  
« public / privé »

# Comparer n'est pas raison

- Profils différents de carrières
- FP et fidélité du fonctionnaire
- Calculs différents de la durée d'assurance
- Validation d'1 trimestre  
RG : 200 h SMIC

## FP : durée effective de service

une année est validée en un peu plus de 10 mois et demi, pour un salarié à mi-temps au SMIC, en moins de 5 mois et demi pour un plein temps au SMIC, et en moins de 2 mois et demi pour un salarié recevant une rémunération mensuelle brute égale au plafond de la sécurité sociale (2 773€ en 2008).

- Salaires différents (avec et sans primes)

# Confusion entretenue sur « l'âge de la retraite »

## Les âges légaux

- Age d'ouverture des droits (60 ans sauf services actifs FP 55 ans)
- Age d'obtention d'une pension sans décote : 65 ans
- Age de mise à la retraite d'office (70 ans dans le RG ) ou limite (60 ou 65 ans dans FP)

# Les âges constatés

- L'âge de liquidation de la retraite : 61,3 ans dans le privé contre 57,5 dans le public
- L'âge de cessation d'activité (58,8 dans le privé, 58,2 dans le public (génération 1938))
- Six salariés du privé sur 10 ne sont plus en emploi à 60 ans.; préretraites, chômeurs, inactifs, invalides...
- Tensions sur les fins de carrière dans le public

## Âge moyen de la retraite et âge de fin d'emploi au régime général de 2001 à 2007

